



NATIONS UNIES
TOGO



PROGRAMME CADRE DE RELÈVEMENT ET DE RÉSILIENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2020-2021

Contribuer à amortir les chocs multidimensionnels
de la COVID-19 au Togo

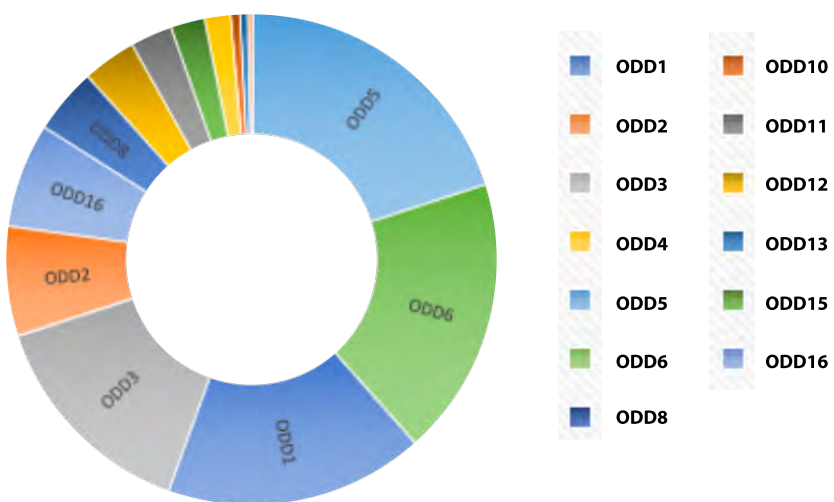
Table des matières

	Aperçu du Programme-cadre	3
1.	INTRODUCTION	4
2.	CHANGEMENT ESCOMPTE	5
3.	ANALYSE DE LA SITUATION	7
a.	Impacts sociaux de la pandémie et des mesures de restriction	8
b.	Impacts économiques de la pandémie et des mesures de restriction	13
c.	Impact sur le financement du développement	15
4.	OFFRE DES NATIONS UNIES EN CINQ OBJECTIFS STRATEGIQUES	17
5.	FINANCEMENT ET PARTENARIAT	22
6.	MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI ET EVALUATION	23
7.	COMMUNICATION	24
	ANNEXE	24
	Liste des acronymes	30

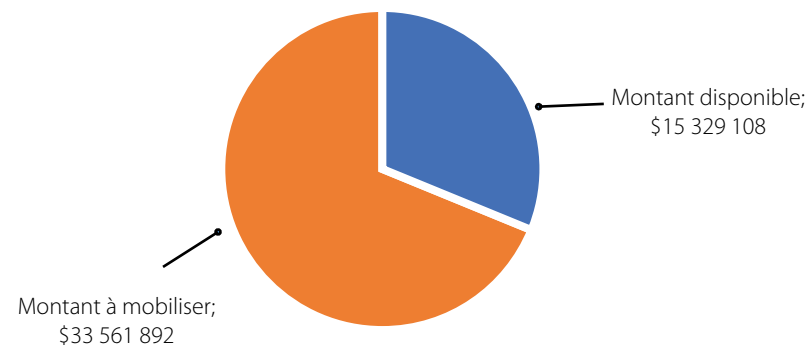
Aperçu du Programme-cadre

PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
37	\$ 48.891.000	\$ 15.329.108 (31%)	\$ 33.561.892 (69%)	50 et +

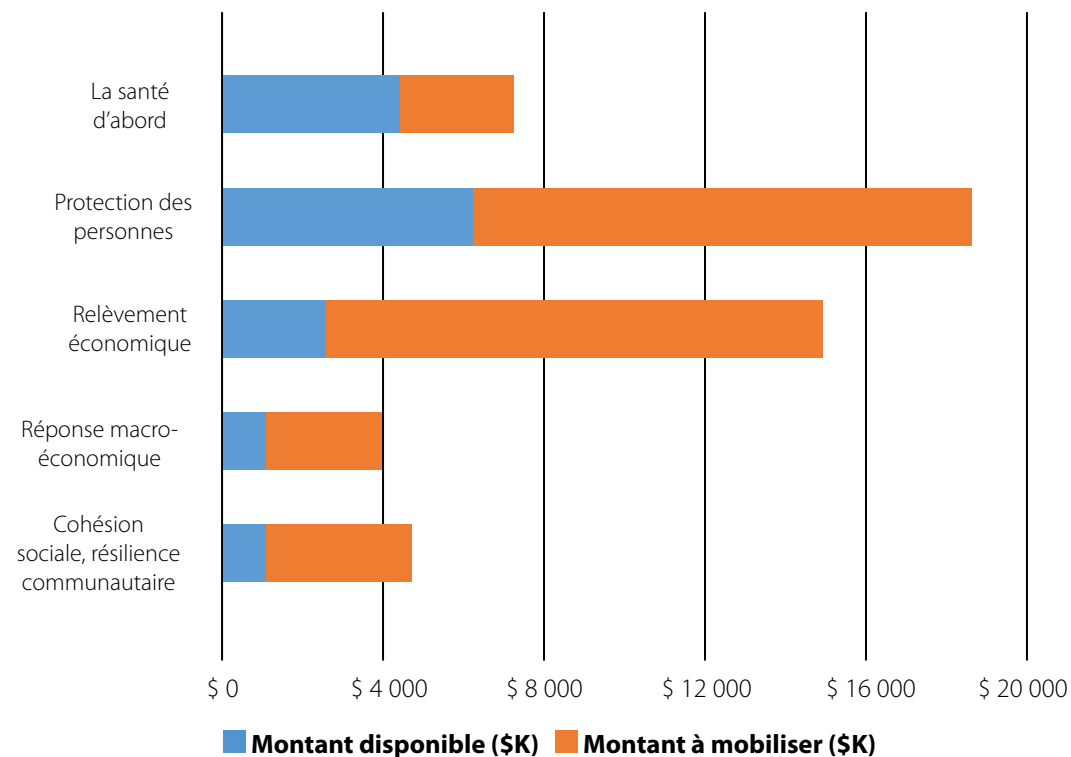
Liste des ODD principalement couverts par le Programme-cadre



Ressources requises pour le programme-cadre



Répartition des ressources par pilier



1. INTRODUCTION



Suite à la détection du premier cas de COVID-19 au Togo le 6 mars 2020, le gouvernement togolais a très tôt élaboré un Plan de réponse national visant à contenir la pandémie et à renforcer le système de santé. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de réponse sanitaire ont bénéficié des appuis techniques, financiers, et matériels du système des Nations Unies à travers ses agences respectives.

Au fur et à mesure que la pandémie de COVID-19 a pris des proportions non sanitaires à travers le monde, tous les secteurs de la vie socioéconomique au Togo ont été affectés avec un ralentissement des activités et des répercussions notamment sur les ménages, les groupes vulnérables, les finances publiques, les entreprises, et le financement du développement. Selon les premières estimations, le taux de croissance de l'économie pour 2020 serait de 1,3% contre 5,3% initialement attendu, avec un secteur tertiaire (transport, commerce, tourisme et activités financières) probablement le plus fortement affecté. Sur le plan social, le revenu disponible des ménages va baisser considérablement si les dépenses courantes de l'Etat- notamment les transferts- n'augmentent pas. Des effets disproportionnés entre les ménages conduiraient au creusement des inégalités, à l'exclusion d'une part importante de la population, notamment les plus démunis, et créeraient des menaces sur la cohésion sociale.

Ces évolutions et prévisions ont transformé la réponse du gouvernement qui, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a pris des mesures en faveur des acteurs économiques (diverses mesures

fiscales en faveur du secteur privé, réduction des prix du carburant...) et mis en place un mécanisme de transfert de cash afin d'amortir les chocs aux ménages les plus vulnérables. Au total, plus de 567.000 personnes dont 65% de femmes ont reçu 12.250 Fcfa (pour les femmes) et 10.500 (pour les hommes) par mois pendant la période avril-juin 2020.

Malgré ces mesures du gouvernement, le Togo, à l'instar des autres pays du monde, restera durablement impacté par la pandémie.

Ce programme-cadre se présente donc comme l'offre des Nations Unies en soutien au pays, pour le relèvement et la résilience socio-économique, avec un horizon de 18 mois, basé sur des solutions pratiques pour s'attaquer aux effets multidimensionnels de la pandémie.

Ce programme-cadre est ancré dans la réponse nationale à la COVID-19 et dans les ambitions de développement à moyen et long terme, notamment :

- le Plan National de Développement (PND 2018-2022);
- le Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable (CCD 2019-2023) ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le programme restera flexible et sera régulièrement ajusté en fonction des nouvelles priorités définies par le gouvernement togolais.

2. CHANGEMENT ESCOMPTE



Si la réponse d'urgence à la COVID-19 a permis au gouvernement de ralentir la progression de la pandémie, de sauver des vies, et de soutenir les moyens d'existence des groupes les plus vulnérables, la réponse socioéconomique est plus holistique et s'inscrit dans le moyen terme, en apportant des solutions aux effets multidimensionnels de la pandémie, avec pour objectif de maintenir la trajectoire du développement du pays. En rétrécissant les capacités budgétaires du pays et en affaiblissant le secteur privé, la pandémie a érodé les capacités du pays à réduire la pauvreté et à atteindre les ODD tels qu'envisagé dans le Plan National de Développement.

Le programme cadre de relèvement et de résilience socioéconomique vise donc à appuyer le pays à rebâtir mieux et à réduire les vulnérabilités créés et/ou renforcées par la pandémie COVID-19. Il s'agira spécifiquement de :

- Soutenir les services et le système de santé ;
- Appuyer la protection sociale des personnes les plus affectées en facilitant leur accès aux services sociaux de base ;
- Renforcer les mesures de protection des emplois, des très petites, petites et moyennes

entreprises, et des travailleurs vulnérables du secteur informel ;

- Aider à rendre le cadre macroéconomique propice à une croissance plus inclusive et durable ;

- Promouvoir la cohésion sociale à travers le dialogue social et l'investissement dans des projets de résilience communautaire.

“

Le programme cadre de relèvement et de résilience socioéconomique vise à appuyer le pays à rebâtir mieux et à réduire les vulnérabilités créés et/ou renforcées par la pandémie COVID-19.

”

Le changement escompté à travers la mise en œuvre de ce programme-cadre vise les résultats et l'impact ci-dessous :



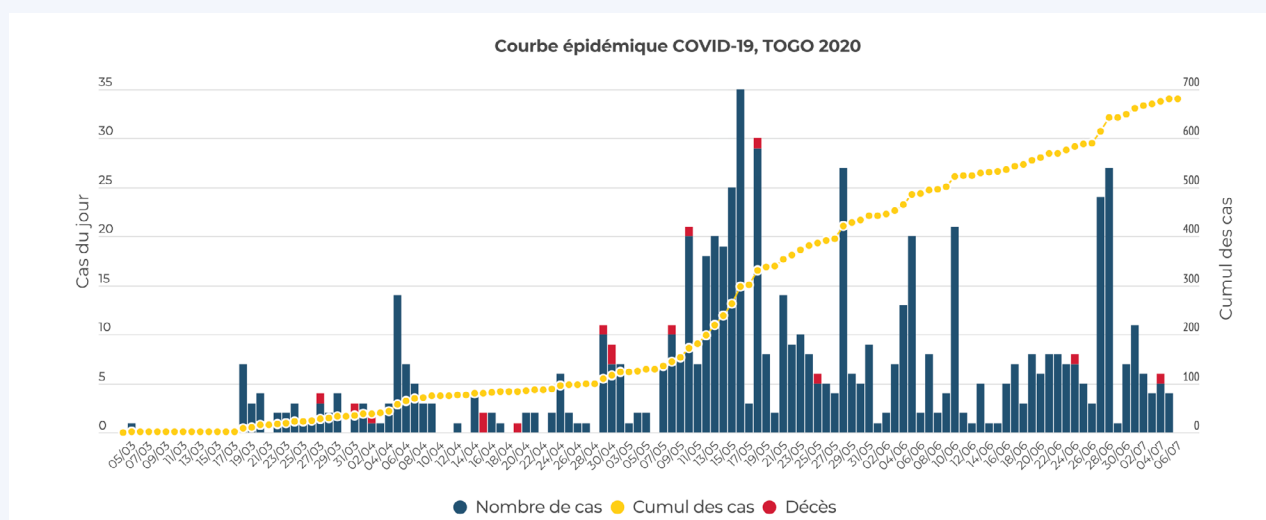
Le changement escompté sera facilité à travers l'utilisation effective des avantages comparatifs des agences des Nations Unies, la promotion de synergies avec les interventions d'autres partenaires, et l'appropriation par l'Etat et les communautés.

3. ANALYSE DE LA SITUATION



A la date du 5 juillet 2020, 680 cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés au Togo, et toutes les 06 régions sanitaires et 100% des districts sont touchés. La courbe d'évolution de la pandémie ci-dessous montre une lente mais constante progression :

Bilan sanitaire de la COVID-19 au Togo du 05 mars au 06 juillet 2020 (Gouvernement)



Pour limiter la propagation de la pandémie, le gouvernement du Togo a décrété, le 1er avril 2020, un état d'urgence sanitaire de trois mois avec les mesures de restrictions suivantes :

- La suspension des dessertes aériennes avec les pays à risque, à l'exception de celles relatives aux cargos
- La fermeture de toutes les frontières terrestres, sauf pour les marchandises qui ont continué à circuler,
- Le bouclage des villes de Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé,
- La fermeture de tous les établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle, ainsi que des lieux de culte dans tout le pays,
- L'instauration d'un couvre-feu nocturne,

- Le réaménagement des horaires de travail en journée continue,
- L'interdiction de tout rassemblement de plus de 15 personnes sur toute l'étendue du territoire, ainsi que des activités culturelles et sportives de masse,
- L'annulation de tous les événements nationaux et internationaux nécessitant d'importants regroupements de personnes,
- La suspension des missions internationales,
- L'instauration de mesures de protection individuelle et collective dans tous les lieux publics, notamment les marchés et autres lieux de l'activité économique et sociale,

La pandémie de COVID-19 et les restrictions qui y sont liées ont eu un impact immédiat sur les capacités du système sanitaire, l'accès des populations les plus vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, eau...), la mobilité des personnes, et les activités économiques. Les mesures, même si certaines ont été levées au mois de juin, conjuguées aux effets directs de la pandémie sur le système sanitaire, ont eu et continuent d'avoir des impacts certains à court, moyen et long terme sur les personnes, les ménages, les entreprises, les institutions et les systèmes.

“

La pandémie va accentuer les vulnérabilités et les inégalités existantes.

”

Il ressort de l'analyse rapide réalisée par les Nations-Unies au Togo que la pandémie va accentuer les vulnérabilités et les inégalités existantes, notamment : le faible accès aux services de santé qui diminue encore du fait de la désaffectation des structures de santé ; l'accès limité à la formation (écoles et centres de formation fermés) ; les risques élevés de violence à l'égard des enfants et des femmes, et de grossesse chez les filles; la perte d'emplois, surtout dans le secteur informel impactant négativement les femmes et les jeunes ; la baisse de revenu et/ou perte d'emploi dans des secteurs

clés de l'économie tels que le tourisme, le transport et le commerce ; l'accès encore plus réduit à l'eau et l'assainissement ; l'accroissement de la pauvreté et des inégalités ; l'insécurité alimentaire. La pandémie aura donc créé de nouveaux types de vulnérabilités et d'inégalités qui vont durablement impacter les communautés.

a. Impacts sociaux de la pandémie et des mesures de restriction



Santé

La pandémie vient aggraver les vulnérabilités existantes dans le secteur de la santé.

En effet, on estime que 68,7 % des ménages ruraux sont pauvres et sont confrontés à des vulnérabilités multidimensionnelles qui touchent principalement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. En outre, 62 % des populations rurales n'ont pas accès aux soins de santé en raison de leur coût élevé. Au niveau national, les paiements directs des ménages représentent 49,6 % des dépenses courantes de santé, principalement en raison du coût élevé des médicaments (29,7 % des dépenses de santé selon les Comptes de la Santé 2016), ce qui augmente encore les risques financiers dans les zones rurales où 82 % des ménages ruraux touchés par une maladie voient leurs revenus fortement réduits. L'obstacle financier est l'une des causes du taux élevé de mortalité maternelle et de la faible utilisation des services de santé par 66,2% (QUIBB2015) de la population rurale ainsi que de l'automédication avec les risques qui y sont associés.

Sur le plan des infrastructures, le Togo a connu une évolution positive en infrastructures sanitaires. En 2017, la densité des établissements de soins pour 10.000 habitants a été estimée à 1,7 contre 1,6 en 2015 selon les données de la Carte Sanitaire de 2015 (valeur cible de 2 pour 10.000 habitants selon les normes sanitaires nationales). Cependant, ce ratio présente des disparités entre régions sanitaires, et à l'intérieur des régions d'un district à l'autre. En effet, deux régions, la région Maritime et particulièrement la région des Savanes ont les indices de densité d'établissements de soins les moins élevés.

En ce qui concerne les équipements, les données sont parcellaires et anciennes. Selon l'enquête SARA

«Services Availability and Readiness Assessment» de 2012, 87% des formations sanitaires disposaient d'équipements essentiels ne permettant pas une capacité maximale d'offre de soins de santé. Au cours de l'analyse situationnelle pour l'actualisation du plan national de riposte contre la COVID 19 en mai-juin 2020, des gaps ont été identifiés sur les équipements de protection (équipements de protection individuelle, masques, gants...), et les équipements et consommables de laboratoire. Un des défis à relever dans ce domaine est la disponibilité des données sur les équipements dans le système de santé.

Sur le plan des ressources humaines, le nombre de personnels soignants pour 10.000 personnes habitants dans les régions sanitaires est 4,5 pour les Savanes, 7 dans les Plateaux, 8 dans la Maritime, 9,3 pour la Kara, 10,1 dans la Centrale et 16,1 à Lomé-Commune, tous inférieurs à la norme des 23 personnels pour 10.000 habitants telle que recommandée par l'OMS.

L'insuffisance du personnel soignant crée une pénurie de l'offre dans les formations sanitaires et engendre de facto, une faible couverture médicale. En effet, les taux de couverture de la charge virale, du traitement préventif intermittent du paludisme et d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié sont respectivement de 16,2%, 42% et 43,2% (Ministère de la santé et de la Protection sociale, 2017).

Il se dégage de cette analyse que le personnel de santé est largement insuffisant pour assurer non seulement la riposte contre le COVID-19 mais aussi l'offre de services usuels de santé relatifs à la santé de la reproduction, maternelle et infantile en particulier la vaccination, et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

Au-delà de l'insuffisance quantitative du personnel, il est important d'évoquer : (i) les aspects relatifs à la faiblesse du renforcement des capacités du personnel et la faible culture de l'évaluation de la performance dans les structures sanitaires; (ii) les faibles budgets consacrés à la recherche médicale et à la formation ; (iii) le problème du contrôle et de la réglementation des structures de soins privées ; (iv) la faiblesse de la coordination et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière d'amélioration de la couverture sanitaire du territoire.

Concernant le financement de la santé, même si les allocations augmentent annuellement (51,47

milliards Fcfa/ 1002,2 milliards Fcfa en 2016 et 59,20 milliards Fcfa/ 1 381,86 milliards F CFA en 2019), la proportion du budget général de l'Etat allouée au Ministère de la santé est passée respectivement de 5,14% en 2016 à 4,4% en 2018. Des augmentations ont été faites en 2019 et 2020, mais demeurent largement en dessous des engagements pris par les chefs d'Etat au sommet d'Abuja qui recommande une allocation du budget général de l'Etat au secteur de la santé 15%.

Il est important de noter que le pays, dans sa réponse contre la pandémie, a opté pour l'amélioration de son système de santé à travers la réhabilitation/renforcement des infrastructures et l'acquisition d'équipements sanitaires appropriés, malgré le contexte de rareté des ressources financières. Avec la mobilisation de ressources propres et de ses partenaires, le Togo a pu ralentir la propagation de la maladie. Les efforts sont néanmoins à maintenir et à renforcer.



La nutrition

D'après les indicateurs anthropométriques obtenus des différentes enquêtes démographiques de santé au Togo, il ressort que le Togo a fait

des progrès significatifs en termes de réduction des niveaux de malnutrition sous toutes ses formes. Ainsi, la prévalence de l'insuffisance pondérale au niveau national est de 15,2 % en 2017 contre 16% en 2014, au niveau national (UNICEF, 2019). En outre, la prévalence de la malnutrition chronique dans la population d'enfants de moins de 5 ans au Togo est de 23,8 % selon la dernière enquête MICS 6 contre 28% en 2015 (EDST 2015), ce qui montre une tendance à la baisse de cette forme de malnutrition.

Cependant, la perte ou la baisse des revenus d'activités des parents et la hausse des prix des produits alimentaires pourraient affecter l'accès des personnes vulnérables à un bon régime alimentaire. De même, la fermeture des établissements scolaires, prive des dizaines de milliers d'enfants d'âge scolaire de repas quotidiens de qualité au niveau des cantines scolaires. En effet, 91 000 élèves de 315 écoles primaires publiques bénéficiant de repas scolaires ont vu leur source de repas journalier équilibré suspendue. Ces facteurs couplés aux perturbations dans la disponibilité et l'accès aux services de santé et de nutrition, pourraient entraîner une dégradation de la situation nutritionnelle surtout chez les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.

Différents scénarii¹ ont été faits pour mesurer l'évolution des différentes formes de malnutrition infantile selon le degré de dégradation des indices anthropométriques (qui permettent de mesurer la malnutrition chez les enfants). L'analyse part de l'hypothèse que la pandémie affectera la qualité et la quantité des régimes alimentaires des personnes, faisant chuter les indices anthropométriques. Ainsi, en fonction de la sévérité de l'impact (chute de 5%, 10%, 15% des indices anthropométriques), la situation de l'émaciation peut fortement se dégrader avec une augmentation de la prévalence de 5,7% à 8,24%.

Il en est de même du retard de croissance, dont la prévalence pourrait augmenter de 24,57% à 30,28% en fonction du degré d'impact. Cela risque d'aggraver la situation déjà précaire par rapport à cet indicateur. L'insuffisance pondérale pourrait, quant à elle, augmenter jusqu'à 21,64% soit une augmentation de 42,36% par rapport à la situation de 2017.

En outre les différents facteurs précités peuvent détériorer également la situation déjà critique des carences en certains micronutriments (fer, vitamine A, iode) chez les enfants et chez les femmes en âge de reproduction. L'impact de la pandémie sur la nutrition infantile varierait en fonction du bien-être social. Ainsi, la prévalence du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale et de l'émaciation des enfants de 5 ans serait plus élevée au niveau des pauvres que des non pauvres.

Il découle de tout ce qui précède que sur le court terme, la baisse du revenu des ménages qui pour la plupart sont déjà dans une situation précaire, conjuguée à une faible proportion des dépenses de nutrition dans le budget de l'État (1,13% en 2018) entraîneront une augmentation de la proportion d'enfants qui ne reçoivent pas un apport alimentaire adéquat.

Le défi majeur demeure l'atténuation de l'impact de la pandémie sur le régime alimentaire des ménages et des personnes vulnérables mais aussi le maintien de l'accès et de la disponibilité des services essentiels de nutrition.

“

Le défi majeur demeure l'atténuation de l'impact de la pandémie sur le régime alimentaire des ménages et des personnes vulnérables.

”



L'éducation

La pandémie va influencer la demande et l'offre d'éducation, à travers le pays. En ce qui concerne la demande d'éducation, la déscolarisation qui est due à la diminution des entrées (non-inscription ou non fréquentation des élèves) et à l'augmentation des abandons en cours d'étude augmentera, du fait des frais de scolarités, de la baisse du revenu des parents, des coûts d'opportunité, et des grossesses précoces. En effet, les difficultés économiques pourraient obliger les ménages pauvres à déscolariser temporairement ou définitivement leurs enfants, à la réouverture des écoles.

Les scénarii réalisés indiquent qu'une baisse du revenu total des ménages de 5 à 20 % conduira, en moyenne, à déscolariser temporairement ou définitivement 1 à 2 enfants par ménage, à la réouverture des écoles. Cette déscolarisation s'aggravera davantage en milieu rural comparativement au milieu urbain. Les simulations révèlent également un taux de déscolarisation plus élevé chez les garçons que les filles. Cette situation s'expliquerait par la conversion des garçons en main-d'œuvre dont les rémunérations serviraient à compenser la perte de revenu des parents qui auraient subi les conséquences de la crise sanitaire. Aussi, il ressort des résultats que les filles se trouvent être les plus lésées, lorsqu'il s'agit de l'enseignement secondaire public où leurs proportions sont déjà faibles. En l'absence d'une analyse profonde sur l'abandon scolaire des filles ainsi que sur la disparité entre filles et garçons dans la jouissance du droit à l'éducation telle que recommandée par le CESC

¹ Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo, Ministère de l'économie et des Finances, Mai 2020

(Comité des Nations Unies des droits économiques, sociaux et culturels), l'abandon des filles s'explique en général par le fait qu'elles sont plus assignées aux activités domestiques et économiques (AGR), victimes des arbitrages que font les ménages en matière d'éducation des enfants et des mariages précoces, particulièrement en milieu rural.

En ce qui concerne l'offre d'éducation, il faut rappeler que l'enseignement privé a toujours tenu une place importante au Togo. La suspension d'activités et ses incidences sur l'emploi et la capacité de financer la fermeture temporaire affectent la survie des établissements privés et de leur personnel. Il en résultera un effet négatif sur l'offre de travail, et par ricochet sur le chômage du personnel enseignant. Concernant le secteur public, les enseignants volontaires ou pris en charge par les communautés elles-mêmes représentent environ 27% des effectifs dans l'enseignement primaire public et environ 40 % dans l'enseignement secondaire de premier cycle. Il en résulte que la fermeture temporaire des écoles a un effet immédiat sur le revenu de ces derniers, ce qui de facto contribuera à la dégradation de leurs conditions de vie.

Il ressort de ces constats qu'un financement supplémentaire dans le secteur de l'éducation est indispensable, en cette période de crise sanitaire, surtout qu'il y avait déjà une baisse des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales ces dernières années. En effet, il ressort des données de la Banque mondiale que sur les périodes 2017-2018 et 2018-2019, les dépenses d'éducation dans les dépenses publiques ont baissé respectivement de 5,92% et 21,70%. Ce constat met en exergue la nécessité d'accompagner l'Etat dans le financement des dépenses d'éducation, dans ce contexte de récession économique.

“

Le taux de réussite des filles qui est resté longtemps significativement plus faible dans les zones rurales, risque de s'aggraver avec des abandons scolaires et leurs corolaires d'effets induits (grossesses précoces, exode, etc.).

”

Il faut également souligner une rupture d'égalité qui risque de résulter de la pandémie dans la mesure où certains établissements d'enseignement d'un certain standing, en milieu urbain et particulièrement dans Lomé-commune ont opté pour un processus d'enseignement à distance, à travers des plateformes en ligne. Bien que les tablettes soient disponibles pour les élèves dans les ménages de quintile de revenu élevé, il subsiste des problèmes d'accès au réseau et de couverture en débit très faible, dans certains milieux. L'effet indirect produit par cet enseignement à distance prôné par certains établissements est le renforcement, à court terme, des inégalités entre les enfants de parents à revenu élevé et ceux des parents à revenu faible qui n'auront pas l'accès à l'internet ou à un ordinateur, entre les écoles privées et les écoles publiques, et entre le milieu rural et le milieu urbain.

Par rapport aux indicateurs scolaires, il est fort probable qu'ils connaissent dans le contexte de la crise sanitaire, une nette baisse comparativement à l'année 2018-2019 qui affichait un taux net de scolarisation primaire de 93,8% chez les enfants âgés de 6 à 11 ans (94,0% pour les garçons et 93,6% pour les filles) et un taux d'achèvement de 93,6% (94,6% pour les garçons et 92,6% pour les filles). Le taux de réussite des filles qui est resté longtemps significativement plus faible dans les zones rurales, risque de s'aggraver avec des abandons scolaires et leurs corolaires d'effets induits (grossesses précoces, exode, etc.).



La sécurité alimentaire

Les résultats de l'analyse de la sécurité alimentaire selon le cadre harmonisé 2.0 (CH 2.0) ont montré que pour la période de janvier – à mars 2020 et sans la COVID-19, près de 444.682 personnes sont en phase sous pression (phase 2 du CH 2.0). Actuellement, avec la COVID-19, le nombre de personnes en « sous pression » pourrait être à la hausse. Ce qui constitue une grave menace pour la sécurité alimentaire définie autour des 4 piliers qui sont la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. Une telle situation exacerbée par l'inactivité économique due à la COVID-19, est considérée au sens des standards internationaux comme une situation de discrimination vis-à-vis des plus démunis.

Dans les conditions actuelles, et malgré l'existence d'un projet Agri-PME qui révolutionne la distribution des subventions des engrais agricoles en faisant du téléphone mobile

des agriculteurs un véritable porte-monnaie électronique, les prévisions de productions alimentaires de la prochaine campagne agricole demeurent prudentes, eu égard aux difficultés d'accès aux intrants agricoles, particulièrement les engrais chimiques et les produits phytosanitaires, essentiellement importés.

Les mesures de restrictions que les autorités sanitaires ont été obligées de prendre pour contenir la pandémie ont engendré des perturbations au niveau de l'approvisionnement en produits de première nécessité et entraînerait à moyen terme une pénurie des produits alimentaires importés (riz, blé, sucre, lait, viande et poisson, etc.), ceci même si la circulation des marchandises n'a jamais été interdite. Les chaînes de valeurs alimentaires sont perturbées depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la commercialisation. Malgré la hausse saisonnière des prix sur les marchés ruraux, on relève que les prix des produits vivriers suivis sont légèrement faibles par rapport à la moyenne quinquennale. Un ralentissement dans l'animation des marchés (causé par un repli de la demande) est observé. Le marché du bétail se caractérise actuellement par un ralentissement de la disponibilité (baisse de la transhumance) d'une part et d'autres part par un recul drastique de la demande induit par les mesures prises par l'État.

Par ailleurs, le programme de construction de pistes rurales qui est ralenti par la pandémie affectera l'accessibilité physique des marchés de produits alimentaires et les liens entre les zones de production et les centres urbains. La restriction des mouvements entre les villes jusqu'au mois de juin 2020 a eu des conséquences négatives sur la disponibilité de la main d'œuvre pour les entreprises agricoles car les jeunes qui ont l'habitude de se déplacer des régions nord vers le sud entre avril et juin, n'ont pas pu le faire en nombre suffisant. Les activités des entreprises agroalimentaires ont également été durement affectées par l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement de leur produits, certaines entreprises ont même arrêté la production et ont mis en chômage technique leur personnel.

En milieu rural, un impact à venir sur les capacités économiques de plus de 500.000 ménages dont les revenus sont de plus en plus faibles depuis la mi-mars est à craindre à partir de septembre si les premières récoltes ne sont pas au rendez-vous. Le Ministère de l'agriculture a développé et met

en œuvre un plan de réponse dont le rôle est indéniable pour un relèvement à court et moyen terme. D'un montant évalué à 100 milliards FCFA, ce plan ambitionne d'apporter un soutien à 256.000 producteurs agricoles vulnérables pour la campagne 2020/2021, et ainsi éviter que ces populations rurales ne basculent dans l'extrême pauvreté. Malgré les défis imposés par la pandémie, le gouvernement a pu lancer une plateforme électronique réunissant 7 start-ups pour l'achat en ligne et la livraison à domicile de divers produits et denrées alimentaires surtout localement produits.

Il reste cependant des perturbations importantes sur les marchés en termes : (i) d'accroissements des difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires notamment au niveau des gros centres urbains ; (ii) de baisse de la fréquentation des marchés par les clients de peur d'être contaminés par la maladie et (iii) de raréfaction des transporteurs qui acceptent les contrats de transport des marchandises suite aux restrictions décidées par le gouvernement, avec comme conséquence une augmentation sensible du prix de transport des marchandises par les transporteurs (camions et tricycles), et ce, malgré la réduction des prix des produits pétroliers. Ces augmentations sont imputables également aux restrictions au niveau des frontières béninoises et ghanéennes.



La cohésion sociale

La pandémie ainsi que les mesures de contrôle de la propagation de l'infection ont des répercussions directes sur le vivre-ensemble au sein des communautés. La crise peut potentiellement enflammer ou exacerber les griefs, la méfiance et le sentiment d'injustice concernant l'accès aux services de santé, aux moyens de subsistance, et alimenter des conflits qui pourraient nuire au développement, à la paix et à la cohésion sociale.

Une connaissance insuffisante et le déficit d'informations cohérentes sur la pandémie et la peur y relative exposent les victimes réelles et supposées et leurs familles à la stigmatisation, au rejet social et aux violations de leurs droits fondamentaux. L'incertitude des impacts futurs de la pandémie combinée à des restrictions de mouvement, à la montée du chômage, à l'érosion des moyens de subsistance déjà précaires pourrait générer en un mécontentement

parmi la population, alimentant les conflits communautaires.

Pour prévenir efficacement la propagation de la pandémie de COVID-19, une force spéciale anti-pandémie composée de 5000 éléments de police et de gendarmerie a été constituée pour faire respecter les mesures préventives préconisées par le Gouvernement. Le 28 avril 2020, le Gouvernement du Togo a changé le commandement de la force COVID-19, suite à des rapports sur des actes de brutalité pendant les heures de couvre-feu. En reconnaissant qu'il y a eu des abus et violence sur les populations durant le couvre-feu et en décidant d'enquêter sur les situations et plaintes déposées par les victimes et les organisations de défense des droits de l'homme, le Gouvernement a démontré sa volonté d'agir, dans la transparence et dans le respect des lois et procédures contre les auteurs des incidents. En effet, l'amélioration de la confiance entre les forces de sécurité et la population est un élément fondamental d'apaisement en cette situation de crise sanitaire où des restrictions de mouvement deviennent obligatoires.

“

L'amélioration de la confiance entre les forces de sécurité et la population est un élément fondamental d'apaisement en cette situation de crise sanitaire où des restrictions de mouvement deviennent obligatoires.

”

Au-delà des aspects sécuritaires, la pandémie affecte par ailleurs, négativement, la participation effective des citoyens aux efforts de développement, astreints aux mesures de

restrictions et aux efforts quotidiens de résilience individuelle et communautaire.

Face à cette crise d'une portée inédite, une solidarité citoyenne s'est tout de même formée contre la COVID-19 au sein de la société togolaise avec des contributions et dons en équipement de protection par la société civile, en faveur des communautés, en dépit des moyens limités à disposition. Les nombreuses actions de terrain, notamment en zone rurale vont certainement contribuer, à terme, à un renforcement des liens sociaux.

Au plus fort de la pandémie, la complémentarité des rôles entre les autorités au niveau national et local, organisations de la société civile se sont révélées indispensables dans l'action sociale de proximité.

b. Impacts économiques de la pandémie et des mesures de restriction



Le cadre macroéconomique

Selon les premières estimations du Ministère de l'Economie et des Finances, le taux de croissance de l'économie pour 2020 serait de 1,3% contre 5,3% initialement attendu. Le ralentissement de l'activité économique aura un effet négatif sur la création de la valeur ajoutée au Togo. La baisse du PIB serait essentiellement drainée par la baisse de la production des biens échangeables dans les secteurs formels et informels². Le secteur tertiaire sera le plus affecté. Le transport, le commerce, le tourisme³ et les activités financières seront les branches les plus touchées. Le taux d'inflation serait modéré, autour de 2,0% contre une norme communautaire de 3,0%, en liaison des mesures prises par le Gouvernement pour stabiliser les prix des biens et des services (baisse des prix du carburant, mise à disposition des produits vivriers). Le revenu disponible des ménages va baisser considérablement si les dépenses courantes de l'Etat - notamment les transferts⁴ - n'augmentent pas.

² Dont la contribution à la formation du PIB du Togo est de l'ordre de: 20 à 30% selon le FMI (février 2018, Togofirst.com)

³ Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), la pandémie pourrait entraîner sur l'année 2020 une régression de 60 à 80% des activités touristiques, par rapport aux chiffres de 2019, mettant ainsi en danger des millions de foyers dont les moyens de subsistance dépendent du tourisme. Au Togo, le secteur du tourisme représente plus de 5% du PIB

⁴ Il faut noter que le programme de transferts mis en place par l'Etat (Novissi) est suspendu avec la fin de la mesure de couvre-feu alors que les activités peinent à reprendre



Le secteur privé

Plus de 92% des entreprises ont enregistré une baisse du chiffre d'affaires entre février et mars 2020.

Dans l'ordre décroissant, le secteur des services est celui dont le plus d'entreprises (93,5%) ont enregistré la plus forte baisse du chiffre d'affaires, suivi de ceux du commerce (92,6%), de l'industrie, mines et BTP (92,0%) et de l'agriculture (87,2%). En effet, plus de 34% des entreprises du secteur privé togolais ont vu leur chiffre d'affaires baisser de plus de 75%⁵. Elles doivent cependant en plus supporter les coûts de l'application des mesures barrières ; les entreprises du secteur privé de la santé, de l'éducation et du tourisme sont sérieusement touchées.

Selon l'analyse mandatée par la Chambre de commerce, face à la baisse du chiffre d'affaires, certaines petites et moyennes entreprises ont fermé et d'autres ont réduit leur production, avec pour conséquences un nombre élevé d'employés (plus de 50% des entreprises) qui se retrouvent au chômage ou en travail à temps partiel. Si la pandémie dure plus de trois mois, plus de 92% des entreprises du secteur privé pensent ne pas pouvoir rembourser leurs prêts, 84% des entreprises estiment ne pas pouvoir payer les salaires. Déjà, les institutions de microfinances ont constaté que sur 39 milliards Fcfa de remboursement de prêts attendus au 31 mars 2020, seulement 32 milliards ont été payés. Cela concerne en particulier les très petites, petites et moyennes entreprises (TPPME) et celles relevant de l'économie informelle, soit 97% des entreprises recensées au Togo dont 93% sont des entreprises individuelles exerçant généralement dans les transports, le commerce, l'artisanat et dans les services, les secteurs les plus touchés par la pandémie.

Des mesures de soutien aux entreprises ont été déjà prises par le Gouvernement (notamment des mesures fiscales et des mesures sociales visant le partage des charges avec le secteur privé), mais celles-ci sont largement insuffisantes face à l'échelle des problèmes. Les effets de la crise sont exacerbés par la structure de l'économie togolaise. En effet, le système productif togolais est fragile avec des entreprises de petite taille, jeunes et principalement opérant dans l'informel. Ce système productif est concentré

principalement dans le secteur des services et emploie 65% de la population active dans l'agriculture, caractéristique d'une économie pauvre, extravertie et dépendante de l'extérieur. Selon le Recensement Général des Entreprises (RGE, 2018), six unités économiques sur dix ont moins de 5 ans. La petitesse des entreprises n'attire pas des investissements conséquents permettant de structurer les activités économiques pour la création d'emplois décents et la réalisation des ODD. Le choc sur la demande et l'offre dû à la COVID-19 avec la baisse des levées de fonds, la restriction de l'accès aux marchés, la baisse des exportations entraîne la baisse des revenus et de la consommation.

“

Plus de 92% des entreprises ont enregistré une baisse du chiffre d'affaires entre février et mars 2020.

”

Par ailleurs, l'apport des Investissement Directs Etrangers déjà très faible (2% du PIB) avant la COVID-19 bénéficie plus aux grandes entreprises, laissant en marge les très petites, petites et moyennes entreprises principales pourvoyeuses d'emploi. Le crédit bancaire octroyé aux entreprises qui est essentiellement de court et moyen terme n'est pas le profil de financement approprié au développement du secteur privé national. Toutes ces sources de financement du développement sont à la baisse avec la crise et les entreprises en souffrance vont avoir encore plus de difficultés à avoir accès aux investissements nécessaires pour relancer leurs activités.

Afin de maintenir le secteur privé national, des appuis directs aux entreprises sont nécessaires pour leur permettre de faire face aux conséquences de la COVID-19 et de disposer d'un meilleur écosystème pour l'expansion de leurs activités. Il en est de même de la nécessité

⁵ Analyse des effets du COVID-19 sur les entreprises du secteur privé, réalisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo, Mai 2020

d'appuyer l'organisation du secteur informel, et créer les conditions pour en permettre la formalisation.



Inégalités, emplois et revenus

Les activités économiques sont inégalement réparties sur le territoire avec Lomé comme principal centre économique. Avec 61 % de la population urbaine du pays et 24 % de la population nationale, Lomé occupe 0,7 % de la superficie du territoire. Elle concentre plus de 90 % des industries, 63,4% des unités économiques, 89,5% du chiffre d'affaires des unités économiques, la grande majorité des infrastructures économiques (installations portuaires, aéroportuaires...), et fournit plus de 95 % des recettes fiscales de l'État. Cette répartition déséquilibrée des activités économiques sur le territoire façonne les inégalités dans la répartition des revenus au sein de la population. Ainsi, les inégalités de revenu et d'accès aux services de bases demeurent fortes. L'incidence de la pauvreté est de 63,7% en milieu rural contre 36,4% en milieu urbain. Par ailleurs, la crise de la COVID-19 a révélé la vulnérabilité des emplois dans l'économie informelle qui, au-delà de l'agriculture, sont concentrés dans les secteurs de services. Le Gouvernement a dû dépenser à travers le Programme « Novissi », un programme innovant de transfert monétaire aux familles les plus pauvres, plus de 11 milliards FCFA entre avril et juin 2020.

La majorité des travailleurs qui étaient déjà en proie à la précarité de l'emploi sont les agriculteurs indépendants (72,6%), les femmes (53,2%) et les jeunes de 15-24 ans (59,2%) qui exercent dans les secteurs les plus touchés par la pandémie à savoir les transports, le commerce et les services. Ils constituent la catégorie des personnes qui est déjà durement affectée par les effets de la pandémie. Outre l'exacerbation en particulier du sous-emploi, les effets de la pandémie de la COVID-19 vont contribuer à l'aggravation de la précarité des conditions de travail et des formes de discrimination dans l'emploi à l'égard des femmes, à l'augmentation du taux du travail des enfants et de ses pires formes. L'ensemble de ces signaux sont défavorables à un plein emploi productif et à la promotion du travail décent auxquels le Togo s'est engagé dans la perspective de réaliser des

progrès significatifs pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Des analyses approfondies des caractéristiques du marché du travail et des conditions des travailleurs sont importantes pour la définition de politiques et stratégies pour des emplois décents. Par ailleurs, afin de réduire les inégalités, les différentes interventions de soutien au secteur privé devront prendre en compte les équilibres régionaux en se basant sur les potentialités de chaque espace et prenant appui sur les communes, conformément à la politique nationale de l'aménagement du territoire.

c. Impact sur le financement du développement

Le financement du développement se trouvera impacté négativement par la pandémie de la COVID-19 car, la baisse des ressources internes et le coût des mesures de lutte contre la pandémie de près de 200 milliards de FCFA, ainsi que la chute probable des investissements directs étrangers (IDE) et du transfert des migrants ne seront pas compensées par l'augmentation éventuelle de l'APD.

En ce qui concerne les finances publiques, les estimations initiales révèlent qu'avec le ralentissement de l'activité économique imputable à la pandémie du Coronavirus, les objectifs de recettes de l'Etat, prévues à 894,3 milliards de FCFA en 2020, ne pourraient pas être réalisés. En fonction d'un scénario 1 (durée de la pandémie de six mois)⁶, les recettes fiscales et les recettes non fiscales pourraient s'établir respectivement à 580,6 milliards de FCFA et 45,0 milliards de FCFA contre 678,4 milliards de FCFA et 77,0 milliards de FCFA prévus dans la loi de finances 2020. Ainsi, les recettes totales de l'Etat (dons compris) seraient de 757,7 milliards de FCFA en 2020 contre 894,3 milliards de FCFA dans la situation de référence, soit une baisse de recettes de 136,6 milliards de FCFA. Dans le scénario 2 (durée de la pandémie de neuf mois), la baisse des recettes serait de 197,5 milliards de FCFA.

Du côté des dépenses publiques, les dépenses courantes devraient augmenter de 161,9 milliards de FCFA dans le scénario 1 et de 220,0 milliards de

6 Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo, Ministère de l'économie et des Finances, Mai 2020

FCFA dans le scénario 2. Les dépenses courantes représenteraient respectivement 23,9% du PIB dans le scénario 1 et 26,3% du PIB dans le scénario 2 contre 18,2% dans la situation de référence. Cette hausse s'expliquerait par l'accroissement de la consommation publique dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Les dépenses en capital enregistreraient une baisse pour s'établir à 3,9% du PIB dans le scénario 1 et à 4,0% dans le scénario 2 contre 9,5% dans le scénario initial. Dans ces conditions, le solde budgétaire global s'établirait à -5,0% du PIB dans le scénario 1 et à -8,8% dans le scénario 2, contre une prévision initiale de -1,9%.

“

Le financement du développement se trouvera impacté négativement par la pandémie de la COVID-19.

”

Il est attendu une diminution des flux d'aide au développement destinée au Togo du fait que la pandémie affecte non seulement le Togo, mais également les principaux bailleurs de fonds bilatéraux (France, Allemagne, Chine, USA), et un bailleur de fonds multilatéral majeur (l'UE), avec la dégradation de leur situation économique.

Avec les contractions de l'activité imposées à travers le monde par la COVID-19, on pourrait s'attendre également à une baisse du flux d'IDE au Togo à court terme. Les données de la CNUCED montrent notamment que la baisse de l'IDE sera de -30% à -40% en 2020-2021⁷ dans le monde à cause de la pandémie.

Concernant le montant des ressources des togolais de l'extérieur en direction du Togo, il se chiffrait en 2018 à 539,25 millions USD (MPDC, 2019). Les transferts de fonds des migrants représentaient ainsi 9,2% du PIB en 2018 (WDI en ligne). On peut s'attendre à une baisse significative avec COVID-19. En effet, 66,4% des transferts de fonds reçus des migrants proviennent

essentiellement de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie qui sont des zones durement frappées par COVID-19. Le ralentissement des activités dû en partie au confinement peut dégrader les conditions financières de la diaspora togolaise et par conséquent entraîner une baisse substantielle des ressources mobilisées.

Le secteur bancaire et celui de la microfinance sont dans une situation fragile avec une faible capacité de faire face à la crise. En effet, la situation précaire des entreprises et des travailleurs se traduit par la baisse de l'épargne avec l'accroissement des retraits et le ralentissement des dépôts, ainsi que la baisse des remboursements et la quasi-absence des demandes de crédits. Ce sont les institutions de microfinance qui financent majoritairement le secteur informel qui subissent déjà le plus le coup de la crise. En effet, comparé au 31 décembre 2019, elles constatent une baisse de 9% de l'épargne au 31 mars 2020 et l'encours du crédit s'est dégradé de 12% sur la même période. Par ailleurs, le Togo, contrairement au pays comme l'Allemagne et la France, ne dispose pas d'espace pour accorder des crédits à taux d'intérêt nul pour soutenir le secteur privé national.

Pour le financement du PND 2018-2022 le gouvernement du Togo attend 65% du financement du secteur privé. La crise économique engendrée par la COVID-19 augmente les risques des investissements et va freiner la satisfaction des besoins de financement du PND, et de facto des ODD.

Dans ces conditions, des stratégies innovantes de mobilisation de ressources et de partenariats innovants doivent être mises en place assez rapidement. Ces stratégies devront être soutenues par une plus grande efficacité des investissements, surtout publics. Pour cela, tous les acteurs doivent être des parties prenantes actives de la mise en œuvre des différentes stratégies.

7

<https://unctad.org/en/pages/SGStatementDetails.aspx?OriginalVersionID=250>

4. OFFRE DES NATIONS UNIES EN CINQ OBJECTIFS STRATEGIQUES



Le programme vise 5 objectifs stratégiques à savoir :

Pilier 1 : La santé d'abord : protéger les services et le système de santé

Pilier 2 : Protection des personnes : protection sociale et services de base

Pilier 3 : Relèvement économique : protéger les emplois et soutenir les petites et moyennes entreprises

Pilier 4 : Réponse macroéconomique

Pilier 5 : Cohésion sociale et résilience communautaire

Ces interventions permettraient de répondre aux déficits structurels qui ont rendu les systèmes, les entreprises et les personnes vulnérables à l'impact de COVID-19, afin de rebâtir mieux et de maintenir la trajectoire de développement durable.

Elles seront mises en œuvre en même temps que la réponse sanitaire et la réponse humanitaire et en complément des interventions de développement telles qu'identifiées dans le Cadre de coopération des Nations-Unies au Togo (CCD 2019-2023) en appui au plan national de développement. Le succès de la réponse à cette pandémie est lié à la garantie qu'elle pourra donner par son inclusivité qui assure que personne n'est laissé pour compte ainsi qu'à la jouissance des droits économiques, sociaux,

culturels, civils et politiques. En effet, Il est particulièrement important que les efforts pour amortir le choc lié à la COVID-19 prennent en compte les personnes et minorités susceptibles d'être ignorées ou exclues.

“

Ces interventions permettraient de répondre aux déficits structurels qui ont rendu les systèmes, les entreprises et les personnes vulnérables à l'impact de COVID-19, afin de rebâtir mieux et de maintenir la trajectoire de développement durable.

”

Objectif stratégique 1 : La santé d'abord

Cet objectif vise principalement à soutenir le renforcement du système de santé, à son redressement et la préparation/riposte aux épidémies/pandémies.

PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
8	\$ 7.310.000	4.525.000 (62%)	\$ 2.785.000 (38%)	16



Stratégie de réponse

Elle s'articule autour de : (i) la protection de la population contre les risques sanitaires, notamment les épidémies, les catastrophes et autres situations d'urgence sanitaire (préparation, détection précoce, riposte, redressement ; (ii) le renforcement de l'accès de la population à des prestations de service de santé de qualité (disponibilité et continuité des services de santé essentiels) ; (iii) le renforcement des actions de promotion de la santé (modes de vie plus et environnement sains, milieu de travail sain et sécuritaire, eau hygiène et assainissement).



Interventions prioritaires

- Les appuis qui seront apportés au gouvernement visent à obtenir les 8 produits majeurs ci-après :
- Produit 1.1 : Au moins 51 plans de préparation, de riposte et de redressement sont disponibles et mis en œuvre à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (1 national, 6 régionaux, 44 districts sanitaires)
 - Produit 1.2 : La plateforme OneHealth est mise en place et est fonctionnelle (agriculture, élevage, santé humaine, environnement) et le suivi/évaluation est assuré
 - Produit 1.3 : Des paquets de soins de santé essentiels validés sont disponibles et mis en œuvre à tous les niveaux du système de santé y compris le volet communautaire
 - Produit 1.4 : Les femmes en âge de procréer,

les femmes enceintes, les enfants et les adolescents, particulièrement ceux vivant dans les communautés les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services de base en matière d'immunisation, de santé et du VIH/SIDA à travers des paquets intégrés de soins essentiels.

- Produit 1.5 : Les ménages des communautés les plus vulnérables adoptent les pratiques familiales essentielles favorables à la santé de l'enfant et de l'adolescent notamment la protection contre l'infection
- Produit 1.6 : Le pays adopte des mesures pour la réduction de différents types de pollution : eau, sols, notamment la pollution atmosphérique (interdiction de l'importation de véhicules de plus de 5 ans, mesure pour la réduction de la production de polluant par les usines)
- Produit 1.7 : Des données sont disponibles sur l'impact de l'épidémie, le système de santé, les comportements sociaux, permettant une riposte basée sur des évidences
- Produit 1.8 : Les dispositifs de santé et sécurité au travail sont renforcés pour la protection des travailleurs dans le secteur public et le secteur privé, en particulier le personnel de santé contre les risques et les maladies professionnelles et le COVID-19.

Objectif stratégique 2 : Protection des personnes

Cet objectif vise à faire bénéficier aux groupes vulnérables de la protection sociale et des services sociaux de base.

PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
9	\$ 18.201.000	\$6.171.036 (34%)	\$12.029.964 (66%)	21



Stratégie de réponse

La stratégie de réponse pour l'objectif 2 s'articule autour de l'amélioration de l'offre de services aux plus démunis et la création d'un environnement propice à la

demande. L'approche sera participative, associant les acteurs du gouvernement, de la société civile, des collectivités locales, des agences UN et des autres partenaires techniques et financiers – au niveau local, régional et central. Comme acteurs de changement, les jeunes, les adolescents et les femmes seront à la fois acteurs et bénéficiaires des interventions.



Interventions prioritaires

Les interventions prioritaires s'articuleront autour des 9 produits majeurs ci-après :

- Produit 2.1 : Une politique nationale de protection sociale adaptée aux besoins des plus vulnérables et permettant de renforcer leur résilience est adoptée
- Produit 2.2 : Une feuille de route pour la mise en place du Registre Social Unique est adoptée ;
- Produit 2.3 : Les mesures politiques et institutionnelles visant à prévenir les pertes d'emploi et de revenu dans les domaines de gestion des ressources naturelles et de l'agriculture sont renforcées
- Produit 2.4 : Le système de protection sociale est renforcé pour garantir des prestations de protection sociale permettant aux acteurs de l'économie informelle et aux autres groupes vulnérables dont les PVVIH, d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité.
- Produit 2.5 : Des programmes spéciaux de protection sociale sont mis en place, notamment les transferts monétaires, la distribution de vivres et de non-vivres pour améliorer la résilience des populations et réduire les risques d'insécurité alimentaire, de dégradation des moyens d'existence et de malnutrition
- Produit 2.6 : Les populations notamment les plus vulnérables, ont un accès amélioré et durable aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène renforçant leurs résiliences aux risques liés à la COVID-19
- Produit 2.7 : Les populations, notamment les plus vulnérables adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement renforçant leur engagement pour la résilience aux risques liés à la COVID-19
- Produit 2.8 : La résilience du système éducatif pour faire face aux différentes situations d'urgence est améliorée.
- Produit 2.9 : La nutrition et la sécurité alimentaire des enfants et des femmes sont renforcées grâce à la mise en œuvre d'interventions spécifiques et sensibles à la nutrition.

Objectif stratégique 3 : Relèvement économique

Cet objectif vise à favoriser la protection des emplois, des très petites, petites et moyennes entreprises et des travailleurs vulnérables du secteur informel.

PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
9	\$ 14.630.000	\$2 327 981 (16%)	\$ 12.302.019 (84%)	19



Stratégie de réponse

En appui aux mesures prises par le Gouvernement, le Système des Nations unies accompagnera l'amélioration de la connaissance de l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail et le renforcement des capacités des entreprises à faire face aux chocs et aux défis. De même, en dehors du renforcement des capacités des détenteurs et des obligataires de droits, le principe de ne laisser personne de côté sera appliqué dans l'identification des bénéficiaires des programmes, y compris en assurant l'équilibre spatial et en mettant un accent particulier sur les entreprises de jeunes et de femmes.

Le Système des Nations unies accompagnera également la promotion de la consommation locale et l'intégration régionale afin de créer les conditions pour le développement des entreprises championnes nationales pour la transformation locale des matières premières, la création des richesses et des emplois, des déploiements ciblés pour protéger les entreprises du secteur informel impliquées dans des domaines critiques comme les systèmes alimentaires, et la fourniture des biens et services. Enfin, un accent sera mis sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.



Interventions prioritaires

Les interventions prioritaires s'articuleront autour des 9 produits majeurs ci-après :

- Produit 3.1 : Les informations et des données de l'impact de la COVID sur le marché

du travail sont disponibles pour l'adaptation du plan national de développement, les politiques, programmes et projets de promotion de l'emploi

- Produit 3.2 : Un programme d'appui à la formalisation des entreprises de l'économie informelle est élaboré et mis en œuvre afin de renforcer la résilience du secteur privé aux chocs et protéger les employés
- Produit 3.3 : Un partenariat est établi avec le secteur privé pour l'amélioration de ses responsabilités sociales et sociétales
- Produit 3.4 : Une stratégie de promotion de la consommation locale et d'intégration régionale est élaborée et mise en œuvre
- Produit 3.5 : La transition vers une économie verte (pourvoyeuse d'emplois décents) et des modèles de consommation et de production durables est appuyée
- Produit 3.6 : Une contribution est apportée au renforcement des systèmes alimentaires, la gestion logistique et des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques impactées par la COVID-19
- Produit 3.7 : Les femmes et les jeunes les plus défavorisés ont accès à des prestations de services leur permettant de développer l'auto-emploi et l'entrepreneuriat, y compris l'accès aux technologies de communication et d'information
- Produit 3.8 : Les organisations de petits producteurs, les TP et PME dirigées par les femmes et les jeunes sont accompagnées pour l'amélioration de leur fonctionnement, le maintien et la rentabilité de leurs activités.
- Produit 3.9 : Le relèvement des entreprises liées au tourisme est appuyé grâce à une connaissance précise de l'impact du COVID-19 sur le secteur au Togo, à une stratégie de marketing des produits touristiques du pays, à la mise en place de protocoles de santé, de sécurité et d'hygiène pour les prestataires de services et à un programme de formation pour les prestataires de services touristiques

Objectif stratégique 4 : Réponse macroéconomique

Cet objectif vise à appuyer le gouvernement avec de l'assistance technique et la conduite d'analyses pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques pertinentes pour un relèvement rapide.

PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
4	\$ 4.050.000	\$ 1.169.316 (29%)	\$ 2.880.684 (71%)	5 catégories



Stratégie de réponse

L'accompagnement des Nations unies au renforcement de la résilience économique s'articulera autour de 3 axes principaux que sont l'amélioration des capacités de réalisations des études, de prévision, de cadrage macroéconomique et de formulation des politiques macroéconomique et sociales, l'accompagnement à la mise en place et au fonctionnement d'un Cadre intégré de financement du développement.



Interventions prioritaires

Les interventions prioritaires s'articuleront autour des 4 produits majeurs ci-après :

- Produit 4.1 : Les capacités de la direction générale des études et analyses économiques de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques sont renforcées pour la réalisation des études économiques et sociales et la production de données permettant de renseigner les indicateurs
- Produit 4.2 : La stratégie nationale de financement du développement est élaborée et mise en œuvre
- Produit 4.3 : Des partenariats stratégiques et opérationnels sont établis par le Système des Nations Unies pour améliorer le financement des ODD.
- Produit 4.4 : Le système national de planification et de suivi-évaluation est renforcé pour la production des données désagrégées pour le suivi des ODD

Objectif stratégique 5 : Cohésion sociale et résilience communautaire

Cet objectif vise le renforcement de la cohésion sociale par la promotion d'un dialogue social inclusif, de la résilience des communautés et d'une gouvernance fondée sur les droits de l'homme et l'égalité de genre.

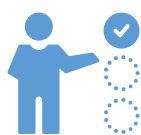
PRODUITS	MONTANT TOTAL	MONTANT DISPONIBLE	MONTANT A MOBILISER	PARTENAIRES IDENTIFIES
7	\$ 4.700.000	\$ 1.135.775 (24%)	\$ 3.564.225 (76%)	27



Stratégie de réponse

Le Système des Nations Unies accompagnera aussi bien le gouvernement central que les autorités locales à renforcer les services administratifs aux citoyens, à préserver les droits de l'Homme, de la femme et de l'enfant, à maintenir les services d'accès à la justice pour tous et à renforcer les mécanismes de dialogue social et de prévention des conflits.

Une attention particulière sera apportée aux mécanismes de participation des femmes afin d'amplifier la voix des femmes dans le dialogue social sur l'impact socio-économique de COVID 19.



Interventions prioritaires

Les interventions ciblées permettront de réaliser les 7 produits suivants :

- Produit 5.1 : Les institutions publiques, les partenaires sociaux, les communautés locales et les OSC ont acquis des capacités techniques pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives/programmes de promotion et de respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice.
- Produit 5.2 : Les capacités des institutions publiques, des partenaires sociaux, et des organisations de la société civile sont renforcées sur les processus de prise de décision participatif, inclusif et de redevabilité.
- Produit 5.3 : Le système d'état civil est renforcé pour un accès accru des citoyens aux documents d'identité nationale.
- Produit 5.4 : L'administration centrale et les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour une meilleure gestion territoriale et un rapprochement des services publics des citoyens.
- Produit 5.5 : Les capacités des acteurs nationaux et locaux (institutions publiques, organisations de la société civile, acteurs du dialogue social, médias leaders d'opinion, jeunes et femmes) sont renforcées pour la prévention et la gestion des conflits.
- Produit 5.6 : La résilience des ménages agricoles vulnérables face aux chocs et aux situations similaires à la COVID-19 est renforcée.
- Produit 5.7 : Des actions de veille sont mises en œuvre pour anticiper sur les conséquences des mesures de riposte sur l'environnement et les ressources naturelles

5. FINANCEMENT ET PARTENARIAT



Le financement de ce programme se fera à travers trois grandes fenêtres : (i) la reprogrammation des ressources existantes pour les diriger vers les objectifs prioritaires ; (ii) l'initiation de nouveaux partenariats et la mobilisation des ressources nouvelles, (iii) la promotion de complémentarités avec les programmes des autres partenaires.

“

Le financement de ce programme se fera à travers trois grandes fenêtres : (i) la reprogrammation des ressources existantes pour les diriger vers les objectifs prioritaires ; (ii) l'initiation de nouveaux partenaires et la mobilisation des ressources nouvelles, (iii) la promotion de complémentarités avec les programmes des autres partenaires.

”

En ce qui concerne les ressources existantes, compte tenu de l'ampleur des besoins et de l'urgence des actions à entreprendre, les Agences, Fonds et Programmes au sein de l'Equipe Pays des Nations-Unies chercheront de prime abord à réorienter les interventions qui peuvent être adaptées à la situation, et à reprogrammer les ressources non encore utilisées ou susceptibles

de ne pas l'être dans les mois à venir du fait des contraintes liées à la COVID-19. Les réaménagements se feront en concertation et en étroite collaboration avec le gouvernement. Une reprogrammation et ré-orientation des ressources a par ailleurs déjà commencé dans le cadre des plans de travail conjoints du cadre de coopération pour 2020-2021.

Pour la mobilisation des ressources nouvelles l'Equipe Pays va également faire recours à d'autres sources à l'exemple de ressources potentielles susceptibles d'être mises à disposition par des Fonds globaux spécifiques à la réponse COVID-19, comme le fonds fiduciaire multipartenaire pour la réponse et la relance COVID-19 (« United Nations COVID-19 Response and Recovery Trust Fund »), ou encore les fonds des instruments financiers au niveau global (SDG Fund, PBF, fonds climatiques, etc.) pour financer ce programme de relèvement et de résilience socio-économique. Des initiatives de mobilisation des ressources adaptées aux réalités locales seront aussi explorées, en examinant les possibilités d'engagement avec de nouveaux acteurs, y compris le secteur privé.

Pour les complémentarités, les interventions prévues dans ce cadre seront basées sur les avantages comparatifs de ses membres et la valeur ajoutée de l'approche conjointe de l'Equipe Pays, grâce à la mutualisation des efforts et des ressources. Les complémentarités avec les programmes d'autres partenaires auront pour effets d'agrandir l'échelle et l'impact des investissements à travers des mécanismes de renforcement mutuel.

6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI ET EVALUATION



Le programme est aligné sur : (i) les priorités nationales telles que définies dans le PND et le plan de réponse à la COVID-19 ; (ii) le cadre global des Nations Unies pour une réponse socio-économique à la COVID-19 ; (iii) les priorités et les principes du cadre de coopération pour le développement durable (2019-2023) y compris le principe de ne laisser personne pour compte, les droits humains, et la redevabilité.

La planification, la programmation, l'exécution et le suivi/évaluation du Programme-cadre seront menés de façon conjointe avec toutes les contreparties gouvernementales, pour assurer l'alignement continu de l'exécution du Plan sur les priorités nationales.

La mise en œuvre du plan privilégiera la participation des bénéficiaires, à savoir, entre autres, les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH / sida, les personnes âgées, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, les ménages vulnérables, les travailleurs fragiles notamment de l'informel.

Le programme s'efforcera aussi de renforcer la collaboration et les partenariats avec le secteur privé, la société civile, les organisations de défense des droits humains, ainsi que les autres partenaires techniques et financiers.

Le pilotage, la coordination, et le S&E du programme seront alignés sur celui du Cadre

de Coopération de Nations Unies pour le Développement Durable au Togo (CCD, 2019-2023) et reposera sur les mécanismes de gouvernance existants de l'Équipe de pays.

Afin d'assurer une réponse aussi rapide que nécessaire, les principes ci-dessous guideront les actions :

- Les coûts de transaction doivent être minimisés dans la mesure du possible, en utilisant les plateformes, les capacités, les institutions et les systèmes existants ;
- La flexibilité doit être renforcée en s'appuyant sur des modalités de programmation et de fonctionnement habituellement réservées aux interventions à haut risque / aux conflits / aux interventions humanitaires ;
- Les risques doivent être pris et gérés, en utilisant pleinement les outils de gestion des risques communs et spécifiques à chaque entité, et en accélérant le partage des informations sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas à tous les niveaux, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations unies.
- Les efforts de mobilisation de ressources doivent être conjoints le plus possible.

Le programme restera flexible et sera régulièrement ajusté en fonction des nouvelles priorités définies par le gouvernement togolais.

7. COMMUNICATION



La communication occupe une place centrale dans la réponse des Nations Unies en appui au gouvernement pour la lutte contre la COVID-19. Elle aura un volet interne et un volet externe.

Au niveau interne, les agences de mise en œuvre vont veiller à une compréhension partagée de la stratégie de réponse afin de mieux synchroniser l'action des agences pour agir comme un seul acteur de transformation. Plusieurs outils et/ou moyens de communication seront utilisés alliant rencontres virtuelles et notes d'informations,

rapports illustrés, émissions radio, site Web des Nations Unies au Togo, réseaux sociaux, etc.

Au niveau externe, les actions de communication permettront de mettre en évidence le rôle central des Nations Unies en tant que partenaire important pour le développement durable au Togo. Un plan d'action global détaillé et budgétisé sera élaboré lors de la phase de mise en œuvre.

ANNEXE : PRODUITS DU PROGRAMME-CADRE

Pilier 1 : La santé d'abord

Objectif du Programme-cadre :

soutenir la réponse sanitaire du Gouvernement visant le rétablissement et le renforcement des systèmes de santé, ainsi que la préparation/riposte aux futures épidémies

Axe du Plan National de Développement PND 2018-2022 : 3 - Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Cadre de Coopération des Nations-Unies 2019-2023 : EFFET 3 : Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité

ODD concerné : 3 ; 11 (cible 11.6)

Partenaires nationaux des NU : Ministères en charge de la santé, de l'éducation et de l'action sociale, CNLS, IST PNLs, OSC RAS+

N°	Produits/Résultats attendus	Coût total	Disponible	A mobiliser	Agences de mise en œuvre	Partenaires identifiés
1.1	51 plans de préparation, de riposte et de redressement sont disponibles et mis en œuvre à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (1 national, 6 régionaux, 44 districts sanitaires)	200 000	45 000	155 000	OMS, UNFPA, ONUSIDA	Banque Mondiale, USAID
1.2	La plateforme OneHealth est mis en place et est fonctionnelle (agriculture, élevage, santé humaine, environnement) et le suivi/évaluation est assuré	70 000	10 000	60 000	OMS, UNFPA, ONUSIDA, UNEP	Banque Mondiale, USAID
1.3	Des paquets de soins de santé essentiels validés sont disponibles et mis en œuvre à tous les niveaux du système de santé y compris le volet communautaire	1 700 000	250 000	1 450 000	OMS, UNFPA, ONUSIDA	Banque Mondiale, USAID
1.4	Les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes, les enfants et les adolescents, particulièrement ceux vivant dans les communautés les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services de base en matière d'immunisation, de santé et du VIH/SIDA à travers des paquets intégrés de soins essentiels.	2 500 000	2 500 000	-	OMS, UNFPA, ONUSIDA, UNICEF	Banque Mondiale, USAID
1.5	Les ménages des communautés les plus vulnérables adoptent les pratiques familiales essentielles favorables à la santé de l'enfant et de l'adolescent notamment la protection contre l'infection	1 000 000	150 000	850 000	OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA	GIZ, Banque Mondiale, USAID
1.6	Le pays adopte des mesures pour la réduction de différents types de la pollution : eau, sols, notamment la pollution atmosphérique qualité de l'air (interdiction de l'importation de véhicules de plus de 5 ans, mobilité électrique, mesure pour la réduction de la production de polluant par les usines...)	250 000	-	250 000	OMS, PNUD, UNFPA, UNEP	
1.7	Des données sont disponibles sur l'impact de l'épidémie, le système de santé, les comportements sociaux, permettant une riposte basée sur des évidences	90 000	70 000	20 000	OMS, UNFPA	
1.8	Les dispositifs de santé et sécurité au travail sont renforcés pour la protection des travailleurs dans le secteur public et le secteur privé, en particulier le personnel de santé contre les risques et les maladies professionnelles et le COVID-19.	1 500 000	1 500 000	-	BIT, OMS, UNFPA	
Total Pilier 1		\$7 310 000	\$4 525 000	\$2 785 000		

Pilier 2 : Protection des personnes

Objectif du Programme-cadre :

contribuer à ce que les groupes vulnérables identifiés bénéficient de la protection sociale et des services sociaux de base

Axe du Plan National de Développement PND 2018-2022 : 3 - Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Cadre de Coopération des Nations-Unies 2019-2023 : EFFET 3 : Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité

ODD concernés : 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10

Partenaires nationaux des NU : Ministères en charge du développement à la base, des enseignements primaires, de la protection sociale, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, Média, GLPE, Organisations de parents d'élèves

N°	Produits/Résultats attendus	Coût total	Disponible	A mobiliser	Agences de mise en œuvre	Partenaires identifiés
2.1	Une politique nationale de protection sociale adaptée aux besoins des plus vulnérables et permettant de renforcer leur résilience est adoptée	250 000	86 000	164 000	UNICEF, PNUD, FAO, BIT, HCR	
2.2	Une feuille de route pour la mise en place du Registre Social Unique est adoptée	500 000	90 000	410 000	UNICEF	
2.3	Les mesures politiques et institutionnelles visant à prévenir les pertes d'emploi et de revenu dans les domaines de gestion des ressources naturelles et de l'agriculture sont renforcées	115 000	115 000	-	PNUD, FAO, BIT	
2.4	Le système de protection sociale est renforcé pour garantir des prestations de protection sociale permettant aux acteurs de l'économie informelle et aux autres groupes vulnérables d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité	300 000	215 000	85 000	UNICEF, PNUD, OMS, ONUSIDA, BIT, HCR	
2.5	Des programmes spéciaux de protection sociale sont mis en place, notamment les transferts monétaires, la distribution de vivres et de non-vivres pour améliorer la résilience des populations et réduire les risques d'insécurité alimentaire, de dégradation des moyens d'existence et de malnutrition	3 704 000	1 660 715	2 043 285	FAO, PAM, UNICEF, HCR	
2.6	Les populations notamment les plus vulnérables, ont un accès sûr et durable aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène renforçant leurs résiliences aux risques liés au COVID 19	6 000 000	2 525 935	3 474 065	UNICEF, PNUD, HCR	
2.7	Les populations, notamment les plus vulnérables adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement renforçant leur engagement pour la résilience aux risques liés au COVID 19	3 000 000	770 798	2 229 202	UNICEF, OMS, HCR	
2.8	La résilience du système éducatif pour faire face aux différentes situations d'urgence est améliorée	832 000	33 670	798 330	UNICEF, UNESCO	
2.9	La nutrition et la sécurité alimentaire des enfants et des femmes sont renforcées grâce à la mise en œuvre d'interventions spécifiques et sensibles à la nutrition	3 500 000	673 918	2 826 082	UNICEF, PAM, OMS, FAO, HCR	
Total Pilier 2		\$18 201 000	\$6 171 036	\$12 029 964		

Pilier 3 : Relèvement économique

Objectif du Programme-cadre : Assurer la protection des emplois et soutenir les très petites, petites et moyennes entreprises

Axe du Plan National de Développement PND 2018-2022 : 2 - Développer les pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives; et 3- Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Cadre de Coopération des Nations-Unies 2019-2023 : EFFET 1 : Employabilité, croissance économique durable et inclusive / EFFET 2 : Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

ODD concernés : 1, 2, 5, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17

Partenaires nationaux des NU : Ministères chargés : de l'économie, du plan, du travail, du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse, du commerce, du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, de l'organisation du Secteur Informel. Chambre de commerce et d'industrie du Togo, Organisations professionnelles d'employeurs, Organisations professionnelles de travailleurs, INSEED, Universités

N°	Produits/Résultats attendus	Coût total	Disponible	A mobiliser	Agences de mise en œuvre	Partenaires identifiés
3.1	Les informations et des données de l'impact du COVID sur le marché du travail sont disponibles pour l'adaptation du plan national de développement, les politiques, programmes et projets de promotion de l'emploi	2 000 000	261 865	1 738 135	PNUD, FAO, BIT	Banque Mondiale
3.2	Un programme d'appui à la formalisation des entreprises de l'économie informelle est élaboré et mis en œuvre afin de renforcer la résilience du secteur privé aux chocs et protéger les emplois					
3.3	Un partenariat est établi avec le secteur privé pour l'amélioration de ses responsabilités sociales et sociétales					
3.4	Une stratégie de promotion de la consommation locale et d'intégration régionale est élaborée et mise en œuvre					
3.5	La transition vers une économie verte (pourvoyeuse d'emplois décents) et des modèles de consommation et de production durables est appuyée	1 730 000	30 000	1 700 000	UNESCO, FAO, UNEP, PNUD	
3.6	Une contribution est apportée au renforcement des systèmes alimentaires, la gestion logistique et des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques impactées par la COVID 19	1 100 000	834 667	265 333	PNUD, FAO, PAM	FIDA
3.7	Les femmes et les jeunes les plus défavorisés ont accès à des prestations de services leur permettant de développer l'auto-emploi et l'entrepreneuriat, y compris l'accès aux technologies de communication et d'information	7 800 000	1 201 449	6 598 551	PNUD, UNESCO, FAO, HCR, BIT	FIDA
3.8	Les organisations de petits producteurs, les TP et PME dirigées par les femmes et les jeunes sont accompagnées pour l'amélioration de leur fonctionnement, le maintien et la rentabilité de leurs activités					
3.9	Le relèvement des entreprises liées au tourisme est appuyé grâce à une connaissance précise de l'impact du COVID-19 sur le secteur au Togo, à une stratégie de marketing des produits touristiques du pays, à la mise en place de protocoles de santé, de sécurité et d'hygiène pour les prestataires de services et à un programme de formation pour les prestataires de services touristiques	2 000 000	-	2 000 000	OMT, PNUD	
Total Pilier 3		\$14 630 000	\$2 327 981	\$12 302 019		

Pilier 4 : Réponse macroéconomique

Objectif du Programme-cadre : apporter au gouvernement les analyses et l'assistance technique nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques fondées sur des données probantes et l'amélioration de la dépense sociale

Axe du Plan National de Développement PND 2018-2022 : 3 - Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Cadre de Coopération des Nations-Unies 2019-2023 : EFFET 1 : croissance économique durable et inclusive

ODD concernés : 16, 17

Partenaires nationaux des NU : Le ministère de l'économie et des finances, le ministère de la planification du développement et de la coopération, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, le ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des togolais de l'extérieur, les autres ministères sectoriels concernés ainsi que la Cellule Présidentielle d'Exécution et de suivi des Projets prioritaires

N°	Produits/Résultats attendus	Coût total	Disponible	A mobiliser	Agences de mise en œuvre	Partenaires identifiés
4.1	Les capacités de la Direction générale des études et analyses économiques et de l'Institut national des statistiques et des études économiques et démographiques sont renforcées pour la réalisation des études économiques et sociales et la production des indicateurs	2 400 000	1 058 000	1 342 000	BIT, PNUD, UNICEF, UNFPA	
4.2	La stratégie nationale de financement du développement est élaborée et mise en œuvre				PNUD, UNICEF	
4.3	Des partenariats stratégiques et opérationnels sont établis par le Système des Nations Unies pour améliorer le financement des ODD.	150 000	-	150 000	PNUD	
4.4	Le système national de planification et de suivi évaluation est renforcé pour la production des données désagrégées et le suivi des ODD	1 500 000	111 316	1 388 684	UNICEF, UNFPA, PNUD	
Total Pilier 4		\$4 050 000	\$1 169 316	\$2 880 684		

Pilier 5 : Cohésion sociale et résilience communautaire

Objectif du Programme-cadre : Renforcer la cohésion sociale par la promotion d'un dialogue social inclusif, de la résilience des communautés et d'une gouvernance fondée sur les droits de l'homme et l'égalité de genre

Objectif du Plan National de Développement PND 2018-2022 : 3 - Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Cadre de Coopération des Nations-Unies 2019-2023 : EFFET 2 : Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles / EFFET 4 : Institutions efficaces, gouvernance et cohésion sociale

ODD concernés : 11, 13, 16

Partenaires nationaux des NU : Ministères en charge de : l'action Sociale, de la promotion de la femme, du Plan, de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, de la sécurité et de la protection civile, des droits de l'homme, des relations avec les institutions de la république, de la justice, de la population, de l'économie, de la planification, de l'environnement. Les Communes, l'INSEED, le GF2D, la Croix Rouge togolaise, CRS, WANEP

N°	Produits/Résultats attendus	Coût total	Disponible	A mobiliser		Partenaires identifiés
5.1	Les institutions publiques, les partenaires sociaux, les communautés locales et les OSC ont acquis des capacités techniques pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives/ programmes de promotion et de respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice.	500 000	280 000	220 000	PNUD, UNICEF, BIT, UNESCO, HCR, OHCHR	
5.2	Les capacités des institutions publiques, des partenaires sociaux, et des organisations de la société civile sont renforcées sur les processus de prise de décision participatif, inclusif et de redevabilité.	200 000	10 000	190 000	BIT, PNUD	
5.3	Le système d'état civil est renforcé pour un accès accru des citoyens aux documents d'identité nationale.	550 000	80 000	470 000	PNUD, UNICEF, HCR	
5.4	L'administration centrale et les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour une meilleure gestion territoriale et un rapprochement des services publics des citoyens.	2 500 000	405 625	2 094 375	PNUD, UNICEF	
5.5	Les capacités des acteurs nationaux et locaux (institutions publiques, organisations de la société civile, acteurs du dialogue social, médias leaders d'opinion, jeunes et femmes) sont renforcées pour la prévention et la gestion des conflits.	300 000	160 150	139 850	BIT, PNUD	
5.6	La résilience des ménages agricoles vulnérables face aux chocs et aux situations similaires à la COVID 19 est renforcée	400 000	150 000	250 000	FAO, PAM, PNUD, HCR	DSID, Banque Mondiale
5.7	Des actions de veille sont mises en œuvre pour anticiper sur les conséquences des mesures de riposte sur l'environnement et les ressources naturelles	250 000	50 000	200 000	PNUD	
Total Pilier 5		\$4 700 000	\$1 135 775	\$3 564 225		

TOTAL GENERAL \$48 891 000 \$15 329 108 \$33 561 892

Liste des acronymes

AGR	Activités génératrices de revenu
APD	Aide publique au développement
CESC	Comité des Nations Unies des droits économiques, sociaux et culturels
CCD	Cadre de coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable
CRS	Catholic Relief Services
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Togo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies Aux Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDE	Investissements directs étrangers
IFI	Institutions financières internationales
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques
MPDC	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation International du Travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OSC	Organisations de la société civile
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut

PME/TPPME	Petites et Moyennes Entreprises / Très petites, Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires Techniques et financiers
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RGE	Recensement Général des Entreprises
SDG	Sustainable Development Goals
SNU	Système des Nations Unies
UNCT	Equipe-pays des Nations-Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNREC	Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
USD	Dollar américain
VIH	Virus de l'Immuno déficience Humaine



| UN_Togo

40 Avenue des Nations Unies •
B.P. 911 Lomé TOGO •
Tel: (228) 22 21 20 22 ; 22 21 20 08 •
FAX (228) 22 21 16 41